

1

3

LE SECTEUR FINANCIER EN **MUTATION**: PÉRENNITÉ, SUBSTANCE ET CONVENTIONS COLLECTIVES COMME CLÉS DE L'**AVENIR**



Le secteur financier a besoin de stabilité, de substance et de bonnes conventions collectives pour faire face aux défis actuels et futurs. Tel était le consensus et la conclusion commune après la rencontre entre l'OGBL Secteur Financier et le Ministre du Travail, qui a eu lieu le 27 juin.

Une délégation de l'OGBL Secteur Financier, dirigée par Sylvie Reuter et Serge Schimoff, a été reçue le 27 juin 2023 par le Ministre du Travail, Georges Engel, afin de s'entretenir sur la situation actuelle et l'avenir du secteur financier.

La rencontre a été organisée à la demande de l'OGBL dans le but d'attirer l'attention du Ministre du Travail sur divers dysfonctionnements dans le secteur financier et de jeter un regard commun sur l'avenir. Au début des discussions, la secrétaire centrale, Sylvie Reuter, a attiré l'attention sur le fait que les deux conventions collectives sectorielles du

secteur financier (banques et assurances) expirent encore cette année.

Augmentation du taux de couverture des conventions collectives

Les deux interlocuteurs se sont accordés sur l'importance des conventions collectives, surtout dans un secteur comme la finance, qui est en partie dirigé par de grands groupes internationaux venus de l'étranger. En outre, le ministre du Travail a souligné et indiqué l'objectif qu'au niveau national, au moins 80% des travailleurs soient couverts par une convention collective.

En ce qui concerne la couverture des deux conventions collectives sectorielles du secteur financier, Sylvie Reuter a attiré l'attention sur le fait que toutes deux ont le problème de ne s'appliquer plus qu'à une fraction d'employés des banques ou des assurances. De nombreux salariés

sont ce qu'on appelle des «cadres supérieurs» sans toutefois remplir les conditions en vigueur au Luxembourg et ne sont donc pas concernés par le champ d'application de la convention collective.

De plus, presque tous les employés du secteur financier qui ne travaillent pas dans une banque ou une compagnie d'assurance sont sans convention collective. Le problème ici est qu'il ne semble pas y avoir de fédération patronale du côté des employeurs pour négocier une convention collective.

Les deux délégations ont souligné l'importance du secteur financier pour l'économie luxembourgeoise et ont insisté sur le fait que de bonnes conditions de travail sont essentielles pour l'attractivité du Luxembourg en tant que lieu d'implantation.

Réduction du temps de travail, le coup de cœur du Ministre et de l'OGBL.

Sylvie Reuter a souligné qu'en ce qui concerne le temps de travail, l'OGBL n'est pas du tout inflexible. L'OGBL est conscient du fait que les horaires de travail atypiques sont monnaie courante dans le secteur financier. Elle a toutefois fait remarquer que les banques continuent à faire de plus en plus d'heures supplémentaires, mais que celles-ci ne sont pas enregistrées légalement. De même, il est actuellement de pratique courante que les travailleurs envoyés en mission à l'étranger effectuent ceci par leur quota de jours de travail à domicile le télétravail, au lieu d'équiper les travailleurs par le biais d'un contrat de détachement, comme le prévoit le droit du travail. En outre, la réglementation du temps de travail dans le cadre de la permanence et du service de garde doit être réglementée dans la convention collective.

Formation tout au long du parcours professionnel

Il y a également eu un consensus sur le fait que la formation continue et la reconversion constituent des éléments clés essentiels pour le monde de la finance numérique d'aujourd'hui et de demain. «Reskilling» et «Upskilling» sont les mots d'ordre du futur. Pour l'OGBL, il était important de souligner qu'en développant le droit individuel à la formation, les salariés seront mieux préparés aux nouvelles réalités, aux bouleversements numériques et aux restructurations permanentes et dictées pour des raisons purement stratégiques.

Dialogue social d'égal à égal dans les entreprises



En effet, le secteur financier est fortement touché par les fusions, les scissions et les transferts. L'OGBL s'est plaint du fait que de nombreux groupes internationaux ne respectent en aucun cas la législation luxembourgeoise à cet égard. Ainsi, lors d'une suppression d'emplois après une fusion, les plans sociaux sont contournés par la «tactique du salami». De même, les employés et les représentants du personnel de banques comme RBC, CACEIS, Crédit Suisse et UBS sont actuellement laissés dans le flou en ce qui concerne leur assurance professionnelle pour l'année à venir. Le dialogue social entre la direction et la délégation du personnel ne fonctionne pas, voire paralysé et ce, au détriment de la santé des collaborateurs. Là aussi, des améliorations sont nécessaires.

Il faut améliorer les conditions de travail et de salaire et éliminer les dysfonctionnements pour que le secteur financier luxembourgeois ne perde pas davantage de son attractivité.



Substance et de bonnes conventions collectives sont nécessaires pour répondre aux défis actuels et futurs.

D'autant plus que la convention collective des banques a perdu énormément de sa substance au cours des dernières années, ce qui ne permet pas d'attirer ou de garder des collaborateurs et des talents dans ce secteur pourtant si important pour le Luxembourg.

Le secteur financier est donc confronté à des défis majeurs pour devenir plus attractif, tant pour les employés actuels que pour les futurs talents.

Le Ministre de l'Emploi a également profité de l'occasion pour revenir sur le rôle du secteur financier et notamment sur le travail accompli par les employés lors de la pandémie Covid-19.

Le système économique luxembourgeois fort, avec le secteur financier au cœur, et ses plus de 30.000 collaborateurs ont contribué de manière essentielle à ce que le Luxembourg ait bien surmonté la pandémie et ses conséquences économiques.

- De la substance et des conventions collectives solides sont nécessaires pour faire face aux défis actuels et futurs du

secteur financier au Luxembourg.

- Des conventions collectives sectorielles dans le secteur financier arrivent à expiration cette année, et il est nécessaire de remédier à leur couverture limitée pour les employés, notamment les cadres.
- De bonnes conditions de travail, y compris la régulation du temps de travail et la nécessité de la reconversion et de la formation continue, sont essentielles pour l'attractivité du Luxembourg en tant que centre financier.
- Le dialogue social entre la direction et les représentants des employés dans les banques doit être amélioré, car des préoccupations concernant la sécurité de l'emploi et le respect des lois luxembourgeoises se posent lors des fusions, acquisitions ou restructurations.

Ont participé à cette entrevue:

Serge Schimoff, Sylvie Reuter, Angélique Lazzara, Ben Soisson OGBL Secteur Financier et

Francis Capitani, BGL

Claude Steffen, BIL

Calogero GALLETTA, Caceis Investor Services



Serge Schimoff
Président



Brigitte Strüb
Vice présidente
LaLux



Denise Steinhäuser
Vice présidente
BGL BNP Paribas



Frédéric Lamorlette
Vice président
Worldline SIX



Martine Pierrat
Comité National
Société Générale